

**Bénéficiaires** Entreprise individuelle (PME/ETI/GE) ou Consortium (6 partenaires max, au moins une PME/ETI)

**Porteur / Territoire** Bpi France/ France Relance

### Finalités

Objectif de développement d'entreprises industrielles et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétiques, écologique et numérique.

### Dépenses éligibles

Dépenses liées à la recherche industrielle ainsi qu'aux phases de développement expérimental, préalables à la mise sur le marché. Sont éligibles: les salaires, la sous-traitance, l'amortissement, frais de missions, frais connexes et autres frais d'exploitation directement liés à l'activité du projet (voir détail sur slide 2). Une part subvention et une part remboursable.

**Critères de sélection:** Produits ou services à haute valeur ajoutée ou démonstrateur. Retombées technologiques, environnementales et sociales. Caractère stratégique à l'échelle régional, national ou européen.

### Modalités

Peut constituer une source de financement complémentaire pour les projets européens (Sur une assiette de dépenses distincte sinon voir « I-DEMO Europe » slide 3)

Dépenses prévisionnelles: projet individuel > 2Millions€, projet collaboratif > 4Millions€

Doit permettre de passer de TRL 4-6 à TRL 7-9.

Durée entre 36 et 60 mois.

Subvention et AR pour activités économiques (voir détail slide 2). Subvention seule pour les activités non économique (voir slide 2)

### Dates ouverture/clôture de l'AAP

➔ jusqu'au 03/05/2022, dépôt sur plateforme Bpi France

### Forme: Porteur unique

**Label Pôle Conseillé**

**Lien site:** <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-projets-concours/appel-projets-i-demo>

**Lien cahier des charges:**

[ideo@bpifrance.fr](mailto:ideo@bpifrance.fr)

Antoine Roux (07 85 81 02 29)

Julie Baudet (06 48 01 39 76)

### Pourcentage entre subvention et avance remboursable pour les activités économiques

Type de recherche \ Type d'entreprise	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
<b>Recherche industrielle</b>	70%	60%	50%
- dans le cadre d'une collaboration effective (1)	80%	75%	65%
<b>Développement expérimental</b>	45%	35%	25%
- dans le cadre d'une collaboration effective (1)	60%	50%	40%

### Subvention pour les activités non économiques

Type d'acteur	Intensité de l'aide
<b>Organismes de recherche et assimilés</b> (au choix de l'entité)	100% des coûts marginaux
	50% des coûts complets <sup>11</sup>
<b>Collectivités locales et assimilées</b>	50% des coûts complets

Type de dépenses	Principes
Salaires et charges	Salaires chargés du personnel du projet (non environnés) appartenant aux catégories suivantes : chercheurs (post-doc inclus), ingénieurs, techniciens.
Frais connexes	Montant forfaitaire des dépenses de personnel (salaires chargés non environnés) et/ou d'équipements (amortissements), selon les cas.
Coûts de sous-traitance	Coûts de prestations utilisées exclusivement pour l'activité du projet, y compris évaluation. (cible : 30% max des coûts projet dans le cas général)
Contribution aux amortissements	Coûts d'amortissements comptables des instruments et du matériel de R&D au prorata de leur utilisation dans le projet. <i>Exemple : pour un équipement amorti de façon linéaire sur une durée de 10 ans, et utilisé durant 2 ans pour le projet, le montant éligible à une aide sera égal à 2/10 du montant total de l'investissement dans cet équipement.</i>
Coûts de refacturation interne	Sur la base de modalités de calcul détaillées et de la certification par un commissaire aux comptes ou expert-comptable. Pour des entreprises avec le même SIREN.
Frais de mission	Frais réels des déplacements liés à la réalisation du projet.
Autres coûts	Autres frais d'exploitation directement liés à l'activité du projet. (consommables non amortis dans les comptes)

- **Mêmes objectifs que I-DEMO**
- **Concerne les entreprises voulant cumuler un projet européen et les subventions I-DEMO pour les mêmes assiettes de dépenses.**
- **Quelques différences avec I-DEMO classique; notamment sur les dépenses éligibles et la subvention**

## **Dates ouverture/clôture de l'AAP**

➔ jusqu'au 01/03/2022, dépôt sur plateforme Bpi France

<https://www.bpifrance.fr/content/download/140127/1066546/version/1/file/CdC%20AAP%20i-D%C3%A9mo%20Europe%202021-vf.pdf>